



COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DE BASTIA

Conseil du 16 décembre 2019

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

**OBJET : Marché public de travaux n°190016CGT : Création de vestiaires et rénovation du Cossec de Furlani : Attribution du lot 2 : Etanchéité.**

L'An Deux Mille dix-neuf, le 16 décembre à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de Bastia en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 9 décembre 2019.

**PRESENTS :** Guy ARMANET, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI, Emmanuelle DE GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Mattea LACAVE, Thérèse LORENZI, Jean-Joseph MASSONI, Catherine MEZZANA, Jean-Louis MILANI, Emma MUSSIER, Philippe PERETTI, Céline SIMONI-PIACENTINI, Michel SIMONPIETRI, Linda PIPERI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGIO, François-Xavier RIOLACCI, Michel ROSSI, Pierre SAVELLI, François TATTI, Marie-Hélène VALENTINI, Françoise VESPERINI, Jean ZUCCARELLI.

**ONT DONNE POUVOIR :**

Gilles SIMEONI	à	Pierre SAVELLI
Valérie BIANCHI	à	Guy ARMANET
Angèle BRUNINI	à	Mattea LACAVE
Pierre-Noel LUIGGI	à	Linda PIPERI
Etienne PERFETTI	à	Louis POZZO DI BORGIO
Jean-Jacques PADOVANI	à	Marie-Hélène VALENTINI
Marie-Dominique CARRIER	à	Jean-Joseph MASSONI

**QUORUM : 21**

**ABSENTS :** Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Serena BATTESTINI, Marie-Paule HOUEMER, Julien MORGANTI, Lucien NATALI, Ivana POLISINI, Dominique ROSSI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Noël VALERY.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Marie-Dominique GIAMARCHI est élue secrétaire de séance.

**OBJET : Marché public de travaux n°190016CGT : Création de vestiaires et rénovation du Cosec de Furiani : Attribution du lot 2 : Etanchéité.**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 relatifs à la procédure adaptée ;

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique 2019 ;

Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le marché de maîtrise d'œuvre n°180019CGT pour la création de vestiaires et la rénovation du Cosec de Furiani attribué au groupement conjoint « SARL Borrely Rochefort Architecture (mandataire) / SARL SMI / SARL ISB », par délibération du Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia du 10/09/2018 ;

Vu la consultation n°190016CGT lancée le 06/08/2019 sous forme de procédure adaptée ouverte pour l'attribution du marché de travaux de création de vestiaires et rénovation du Cosec de Furiani – Lot 2 : Etanchéité ;

Vu le rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre SARL Borrely Rochefort Architecture (mandataire) ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 09/12/2019 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE  
(A l'unanimité)**

La procédure adaptée lancée pour l'attribution du marché de travaux n°190016CGT concernant la création de vestiaires et la rénovation du Cosec de Furiani – Lot 2.

**DECIDE**

D'attribuer le marché de travaux n°190016CGT concernant la création de vestiaires et la rénovation du Cosec de Furiani – Lot 2, à la SARL Corse Etanchéité sise 20620 BIGUGLIA (n° SIRET : 398 404 558 00023), pour un montant de 10 300 € HT.

Conseil du 16/12/2019

**OBJET : Marché public de travaux n°190016CGT : Création de vestiaires et rénovation du Cosec de Furiani : Attribution du lot 2 : Etanchéité.**

**AUTORISE**

Le Président à signer le marché correspondant et tous documents se rapportant à ce dossier.

**DIT**

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



**LE PRESIDENT**

**François TATTI**

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le **09 JAN 2020**  
et publication ou notification  
du **09 JAN 2020**  
La Directrice de l'Administration Générale  
Nora MOCNKAOUI

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.*